



Le Comité de l'ARAG a le plaisir de vous inviter à **l'Assemblée Générale de l'ARAG**
Jeudi 7 mai 2026 à 18h30

Lieu : salle communale de Chambésy 18, chemin de Valérie, 1292 Chambésy

Plan en annexe Bus 20 : arrêt Fontaine Léman Express : arrêt Chambésy Parking : école de Valérie

Ordre du jour

A. Première partie, statutaire (18h30-19h30)

1. Adoption du procès-verbal de l'AG 2025
 2. Rapport d'activités pour l'année 2025
 3. Rapports du trésorier et des vérificateurs des comptes pour l'exercice 2025
 4. Décharge au comité de sa gestion
 5. Election du comité, du président, du vice-président du trésorier et des vérificateurs des comptes
 6. Divers 19h30-20h15 Pause récréative
-

B. Deuxième partie (20h15)

1. Salutations des autorités de la commune de Pregny-Chambésy et introduction
2. Présentation de l'étude de l'ATCR-AIG intitulée : **Impact des courbes de bruit sur le territoire**. Illustration de l'impact sur la population et les zones à bâtir des communes riveraines de l'aéroport de différentes courbes de bruit.

Martin Clerc, secrétaire de l'ATCR-AIG

3. **L'assouplissement des critères de délivrance des autorisations de construire** dans les zones exposées au bruit du trafic aérien issu des modifications au 1^{er} avril 2026 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB)
Point de situation sur le recours au Tribunal administratif fédéral (TAF) contre la décision du DETEC relative aux conditions d'exploitation de l'Aéroport international de Genève (AIG) dont la fixation du bruit admissible.

Maître Jean-Daniel Borgeaud, avocat spécialiste FSA en droit de la construction et de l'immobilier, membre du Comité de l'ARAG.

4. Discussion